



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bases

Question écrite n° 2665

Texte de la question

Mme Nadine Morano attire l'attention de Mme la ministre de la défense sur la question du devenir de la base de Toul Rosières accueillant le détachement Air 136. Cette base, implantée dans une zone à faible concentration de population, possède des infrastructures de qualité très appréciées. Ainsi, ce sont, au 26 juillet dernier, 416 personnes qui travaillent sur cette base, ce qui induit une présence significative, avec les familles, dans les communes aux alentours, dans un département déjà très touché par les restructurations militaires. Elle souhaite connaître ses projets pour les années à venir concernant ce site et notamment sur la question du maintien, sur place, du centre de formation à l'appui aérien, de la compagnie du génie de l'air et plus particulièrement du centre national d'instruction.

Texte de la réponse

Le désengagement du site de Toul-Rosières a débuté avec le retrait progressif du service des avions Jaguar qui a conduit à dissoudre les trois escadrons stationnés sur la plate-forme respectivement en 1994, 1996 et 1997. La structure de base aérienne s'avérant alors surdimensionnée, elle a été transformée en détachement air (DA 36) et les effectifs sont passés de 1 700 en 1994 à 400 en 1998. Ce processus, qui s'inscrit dans le cadre de la professionnalisation des armées, doit permettre une adaptation permanente du dispositif opérationnel et de soutien de l'armée de l'air se traduisant par la rationalisation des moyens qui lui sont alloués, la modernisation de ses équipements et la prise en compte des contraintes environnementales. La poursuite du désengagement du site de Toul-Rosières devrait se traduire par son rattachement à la BA 133 de Nancy-Ochey à l'été 2004. Le centre de formation à l'appui aérien pourrait alors être délocalisé sur cette base, ce qui permettrait d'optimiser l'emploi des moyens de soutien qui y sont implantés et limiterait par ailleurs l'impact socio-économique du désengagement. A la même échéance, les effectifs de la compagnie opérationnelle du génie de l'air seraient utilisés pour renforcer les capacités opérationnelles des autres compagnies, en cohérence avec la création d'un pôle instruction du génie de l'air sur la BA 125 d'Istres. Cela répondrait ainsi à la nécessité de rationalisation des moyens de formation. Toutefois, l'armée de l'air entend maintenir sur le site de Toul-Rosières, au-delà de 2004, un certain nombre d'installations dédiées au stockage et à la maintenance de munitions. Le personnel nécessaire à ces fonctions sera détaché de la base aérienne de Nancy-Ochey en tant que de besoin. Par ailleurs, si la piste n'est plus utilisée aujourd'hui, il n'est pas envisagé dans l'immédiat de procéder au déclasséement aéronautique, même partiel, du site. En tout état de cause, ce désengagement progressif de l'armée de l'air permettra l'implantation sur le site d'autres activités étatiques.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Morano](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2665

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 septembre 2002, page 3111

Réponse publiée le : 16 décembre 2002, page 4961